

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 10 mars 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°6 :




Remboursement de frais suite à sinistre

Une habitante de la commune a transmis un courrier pour signaler un sinistre sur son véhicule impasse de l'épine le 19 février dernier. Un pneu avant a été endommagé par un nid de poule couvert d'eau de pluie. Après visite chez le concessionnaire automobile, il s'avère que deux pneus doivent être changés.

L'assurance de la collectivité, compte tenu du montant de la franchise, ne couvre pas ce type de sinistre.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la prise en charge de cette dépense qui s'élève à 284,83€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
 		12.03.2026

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 10 mars 2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	18

(Excepté pour l'adoption du CFU où le maire ne prend pas part au vote)

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 03 mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, **Maire**

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT
et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER **Adjoints au maire**

Monsieur Victor BALIER, **Conseiller municipal délégué**

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER; Messieurs Dany DEFONTAINE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1)

Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Elvira HACHE, Marie-Pierre PRIEUR (pouvoir à Nathalie LETELLIER), Jean-Michel LAMOTTE (pouvoir à François DAUDRUY), Yohan MICHEL (pouvoir à Claude MAGUET).

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un **secrétaire de séance** pris au sein du Conseil; **Monsieur Serge LECROSNIER** a été désigné pour remplir ces fonctions.